

Commission érosion  
SAGE SENSEE

**Dispositifs et Services départementaux**

17 octobre 2024



# Dispositifs et Services départementaux

## Direction Ruralité et Environnement Pôle Agriculture, Eau et Environnement

### ➤ Dispositif « Plantation et Renaturation »

- Aide départementale de 60 % du coût estimatif des travaux HT pour l'investissement (avec un coût plafond)
- Aide de 50% sur l'entretien pour les plantations de haies de 0,25 à 0,625 € HT/m (avec un coût plafond)



# Dispositifs et Services départementaux

## Direction Ruralité et Environnement Pôle Agriculture, Eau et Environnement

- Quels sont les projets soutenus ?
  - Les plantations (haies, arbres, vergers, ...) et les opérations de biodiversité associée
  - La création ou la réhabilitation de jardins collectifs (familiaux ou partagés)
  - La création d'espaces végétalisés et /ou nourriciers innovants

Contact: 03.59.73.68.41 - [plantationetrenaturation@lenord.fr](mailto:plantationetrenaturation@lenord.fr)



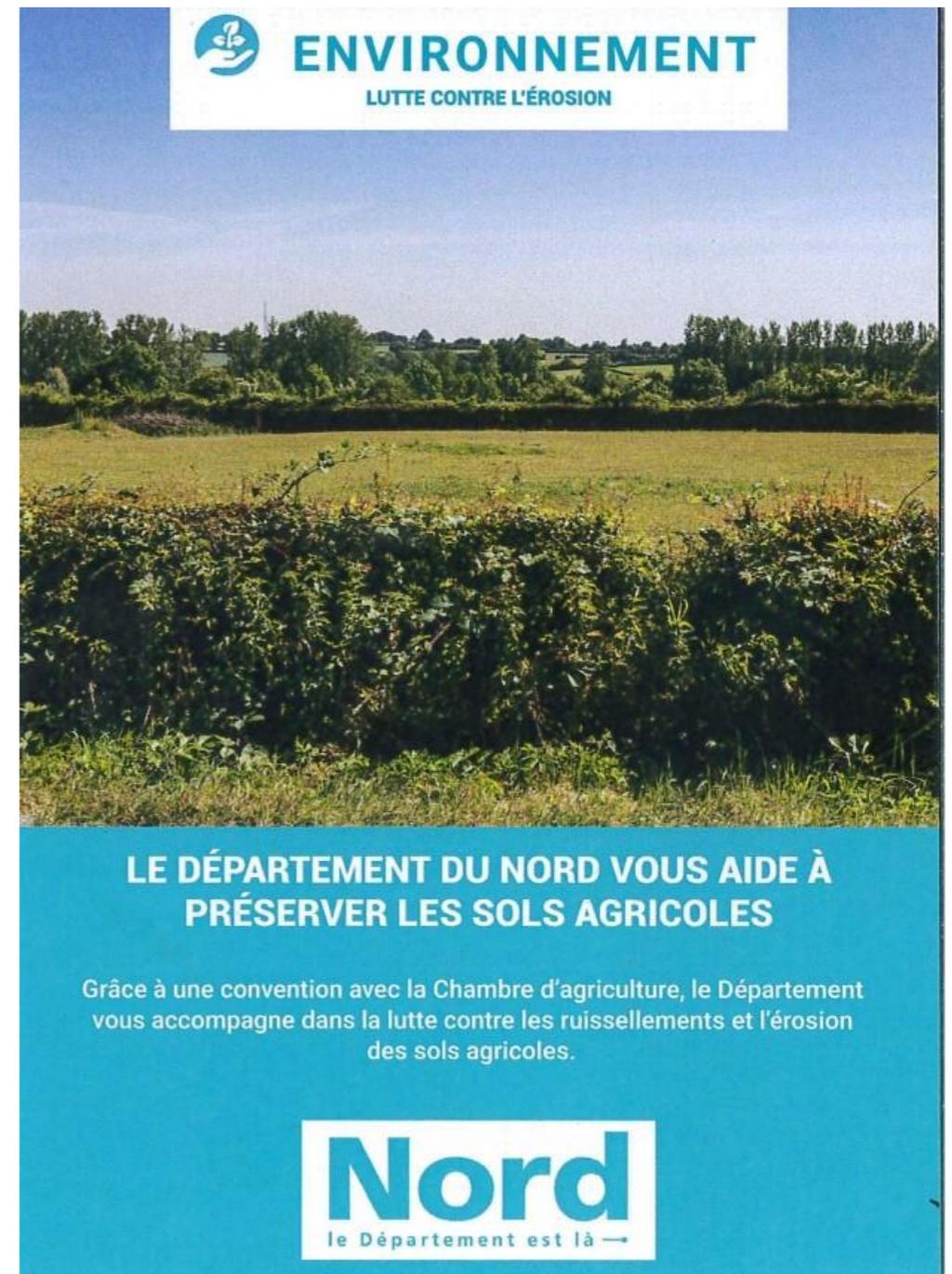
# Dispositifs et Services départementaux

Direction Ruralité et Environnement  
Pôle Agriculture, Eau et Environnement

## ➤ Lutte contre l'érosion des sols / Partenariat avec la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais



### ➤ Sensibilisation des agriculteurs pour des pratiques agricoles vertueuses



# Dispositifs et Services départementaux

Direction Ruralité et Environnement  
Pôle Agriculture, Eau et Environnement

## ➤ Lutte contre l'érosion des sols / Partenariat avec la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

➤ Projets de plantations d'aménagements d'hydraulique douce (haies, fascines)

➤ Compte rendu d'expertise pour des problématiques ciblées de ruissellement et d'érosion de sols agricoles

Contact: 03.59.73.79.87

[aurelie.LEBORGNE@lenord.fr](mailto:aurelie.LEBORGNE@lenord.fr)



### C'EST QUOI ?

Le Département du Nord propose différentes actions pour lutter contre les ruissellements et l'érosion des sols :

- Réalisation d'expertise terrain : diagnostic, synthèse des enjeux et des dysfonctionnements.
- Identification d'actions correctives et des partenaires mobilisables.
- Animations à destination des agriculteurs : sensibilisation à la plantation de haies, de fascines et de bandes enherbées, etc.
- Accompagnement à la réalisation de projets : conventions avec les parties concernées, suivi des travaux, aide à la gestion de l'entretien, etc.

### À QUI S'ADRESSE CETTE AIDE ?

Toutes les communes rurales, les regroupements de communes et les syndicats du département du Nord.

### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La demande est à réaliser auprès du Département du Nord.

Pour toute question, contactez  
la Direction de la Ruralité et de  
l'Environnement du Département du Nord  
au 03 59 73 02 86.

[services.lenord.fr](http://services.lenord.fr)



# **Dispositifs et Services départementaux**

**Direction Ruralité et Environnement  
Pôle Agriculture, Eau et Environnement**

- **Aménagement Foncier Agricole et Forestier**
  
- **Travaux connexes à l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier**

Contact: 03.59.73.68.41 - [christophe.BOULANGE@lenord.fr](mailto:christophe.BOULANGE@lenord.fr)

# Dispositifs et Services départementaux

Direction Ruralité et Environnement  
Pôle Agriculture, Eau et Environnement

## ➤ PAFI Pass Agri Filière

Contact: 03.59.73.68.41 - [claire.DUFRENOIS@lenord.fr](mailto:claire.DUFRENOIS@lenord.fr)



INVESTIR DANS DU MATÉRIEL  
NEUF OU D'OCCASION

### C'EST QUOI ?

Le Pass'Agri Filières dans le Nord est une aide régionale et départementale à l'investissement agricole pour des projets d'acquisition de matériel neuf ou d'occasion, compris entre 2 000 € et 30 000 € HT maximum.

### À QUI S'ADRESSE CETTE AIDE ?

Tout exploitant agricole dont le siège d'exploitation se situe dans le département du Nord et dont les projets d'investissement sont liés :

- aux productions agricoles nouvelles ou à développer (cultures végétales, élevages) ;
- à la transformation et/ou à la commercialisation des produits issus de l'exploitation agricole locale ;
- à la création ou au développement d'activités d'accueil et de services à la ferme.

### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

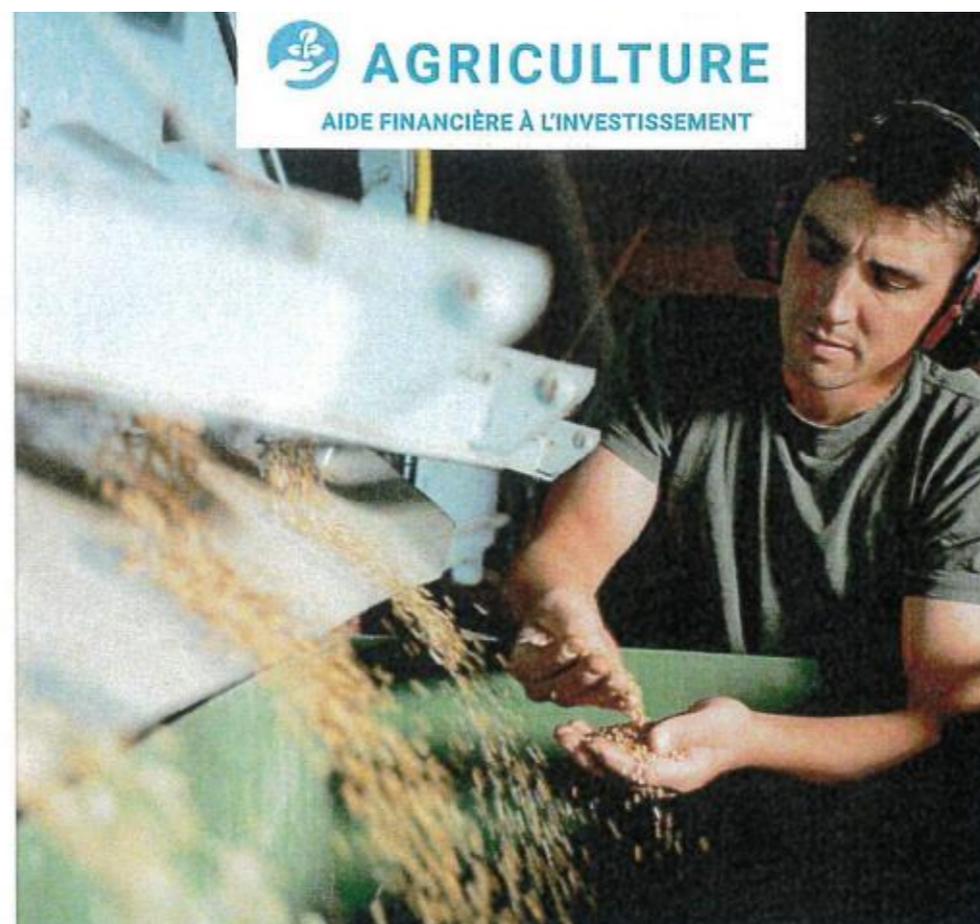
La demande d'aide est à formuler sur la plateforme dématérialisée régionale : [aides.hautsdefrance.fr](http://aides.hautsdefrance.fr). Tout investissement doit être réalisé après l'examen de la demande par le Conseil départemental.

Pour toute question, contactez la Direction  
de la Ruralité et de l'Environnement du  
Département du Nord au 03 59 73 02 86.

[services.lenord.fr](http://services.lenord.fr)



Merci de ne pas jeter sur la voie publique



AGRICULTURE

AIDE FINANCIÈRE À L'INVESTISSEMENT

LE DÉPARTEMENT DU NORD  
VOUS AIDE À RÉALISER VOS PROJETS  
D'INVESTISSEMENT AGRICOLES

Grâce au dispositif du Pass'Agri Filières dans le Nord, le Département vous accompagne pour adapter, renouveler et moderniser le matériel de votre exploitation agricole.

**Nord**  
le Département est là →

# Dispositifs et Services départementaux

## Direction de la Voirie

- Plantations de haies en accompagnement de pistes cyclables (entretien par les EPCI)
- Plantations de haies bocagères le long des routes départementales en expérimentation sur le Cambrésis

Ces plantations permettent de :

- lutter contre l'érosion (coulées de boue),
- reconstituer le maillage bocager afin de reconquérir la biodiversité,
- renforcer la qualité paysagère,
- contribuer à la viabilité hivernale en évitant ponctuellement la formation de congères,
- favoriser et de développer la filière énergétique renouvelable et durable,
- maintenir des corridors écologiques.

# Dispositifs et Services départementaux

## Direction de la Voirie

- Dispositif « Aide à l'aménagement des trottoirs le long des routes départementales [\(Bonus Nord Durable, reconquête de la biodiversité\)](#)

Des projets d'aménagement de bordures (réhausse, modification, création...), souvent nécessaires pour guider les eaux de ruissellement.

- Reprise des ouvrages hydrauliques sous chaussée (RD)

Le Département peut être amené à reprendre des ouvrages hydrauliques sous chaussée pour répondre à la transparence hydraulique, sous réserve que :

- les études hydrauliques démontrent la nécessité de le faire,
- les aménagements en amont et en aval soient réalisés (démarche globale).

# Dispositifs et Services départementaux

## Direction de la Voirie

### ➤ Mise à disposition du domaine public départemental

Le Département met à disposition le domaine public départemental, sous forme de convention pour la réalisation des aménagements nécessaires au traitement des coulées de boues (exemple fossés à redents....).

Ces conventions précisent les modalités d'occupation et d'entretien des aménagements réalisés.

**Arrondissement routier de Douai**, contact : 03.59.73.31.30 - [voirie.douai@lenord.fr](mailto:voirie.douai@lenord.fr)

**Arrondissement routier de Cambrai**, contact : 03.59.73.34.80 - [voirie.cambrai@lenord.fr](mailto:voirie.cambrai@lenord.fr)

Merci de votre attention

